

Rapport de la Commission des finances chargée d'étudier le préavis no 25-2012

Arrière-caution de Fr. 200'000.-- en faveur du Canton – Dossier des IRL

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances chargée d'étudier le préavis no 25-2012, s'est réunie le 24 septembre 2012 à 19H00, à la buvette de la grande salle de Renens.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs, Geneviève Bonzon, Véronique Bovey Diagne, Pascal Golay, Vincent Keller, Alberto Mocchi, Stéphane Montabert, Eugène Roscigno, Reza Safai, Michele Scala, Vito Vita et Roland Divorner, président.

Excusés: Didier Divorner, Daniel Rohrbach

La Municipalité et le service des finances étaient représentés par Mme la Syndique, M. Jean-François Clément et M. Michael Perrin.

Invités : M. Servageon, délégué à la promotion économique ainsi que monsieur Mathias Paquier (Service de la promotion économique et du commerce - SPECo).

Madame la Syndique nous a retracés l'historique du dossier IRL qui a tenu en haleine les autorités tout au long de l'été ainsi que des divers rebondissements jusqu'à la décision du canton de soutenir le démarrage de IRL+ par un cautionnement simple du Canton, soit :

- Fr. 1 mio par un cautionnement simple du Canton (avec une arrière-caution de Renens de Fr. 200'000.--)
- Fr. 500'000.-- par les repreneurs
- Fr. 500'000.-- par l'organisme « coopérative de Cautionnement romand PME »
- Fr. 1 mio par le groupe Swissprinters AG (sur une année au maximum)

Dans ce contexte très particulier, le canton de Vaud a exceptionnellement accepté de cautionner ce projet et a sollicité la commune de Renens afin qu'elle s'engage sur une partie du risque en accordant une arrière-caution de Fr. 200'000.-- sur le montant du crédit bancaire garanti par le département de l'économie et du sport. Le montant de l'arrière-caution sera proportionnellement dégressif en fonction des remboursements par la nouvelle entité de la part cautionnée par le Canton.

Le Cacib s'est porté preneur pour l'acquisition du bâtiment IRL mais pas pour le bâtiment de Mayer & Soutter.

Si d'aventure l'activité de la nouvelle société IRL+ ne devait pas perdurer, la commune de Renens serait appelée à verser la somme de Fr. 200'000.-- au Canton.

Au final la société IRL+ reprendra 71 collaborateurs (sur 126).

Questions/réponses des membres de la commission.

Le Cacib aurait-il pu cautionner le projet.

Le Cacib ne traite que de l'immobilier et n'est pas habilité à cautionner des projets.

La commune a-t-elle eu accès au « Business Plan ».

La municipalité n'a pas été impliquée à ce niveau qui a été traité par le canton et les experts en la matière.

Quel est la durée du prêt.

Pour le montant du Canton et de la commune, 10 ans au maximum.

Pour le montant des repreneurs, fin 2012.

Pour le montant de la coopérative de Cautionnement, juin 2013.

Pour le montant de Swissprinters, un an au maximum.

Y-a-t'il un plan social pour le personnel.

L'ensemble du personnel peut rester jusqu'à la fin 2012. Swissprinters et les syndicats assureront un suivi des personnes licenciées. La future entité reprendra 71 collaborateurs.

Vœux : La commission demande que la municipalité puisse obtenir le « Business Plan » de la nouvelle société IRL+, pour compléter le dossier de ce préavis.

Au final c'est par 8 voix pour et 2 abstentions, que la commission des finances accepte les conclusions du préavis no 25-2012 " Arrière-caution de Fr. 200'000.-- en faveur du Canton – Dossier des IRL ».

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 25-2012 de la Municipalité du 3 septembre 2012,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la mise en place d'une arrière caution de Fr. 200'000.-- en faveur du Canton pour soutenir le cautionnement simple de Fr. 1 mio que ce dernier a pris envers la BCV pour soutenir le démarrage dans de bonnes conditions des IRL+.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 30 août 2012.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne Huguenin (L.S.)

Jean-Daniel Leyvraz

Membres de la Municipalité concernés :

Mme la Syndique

M. Jean-François Clément

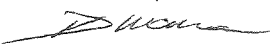
Geneviève Bonzon



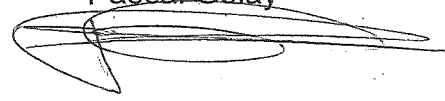
Véronique Bovey Diagne



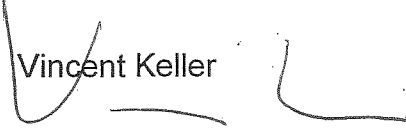
Didier Divorine



Pascal Golay



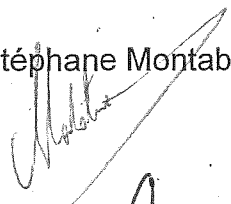
Vincent Keller



Alberto Mocchi

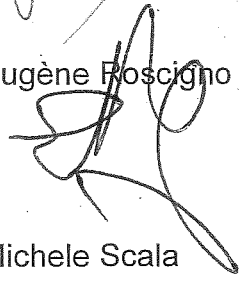


Stéphane Montabert



Daniel Rohrbach

Eugène Roscigno



Reza Safai



Michele Scala

Vito Vita



Roland Divorine, Président-Rapporteur

